



D3320-Direction de la commande publique-Achats

DELIBERATION N° D.2023.06.60 du Conseil municipal du 9 juin 2023

Aliénation de biens mobiliers de la ville de Versailles. Vente aux enchères en ligne de deux biens : un véhicule utilitaire diesel et un ring de boxe démontable. Régularisation de la cession.

Date de la convocation : 1 juin 2023

Date d'affichage : 12 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 53

Secrétaire de séance : Madame Dominique ROUCHER-DE ROUX

Rapporteur : M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Emmanuel LION, M. Michel BANCAL, Mme Annick BOUQUET, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Anne-France SIMON, M. Charles RODWELL, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, Mme Muriel VAISLIC, Mme Corinne FORBICE, M. Alain NOURISSIER, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Arnaud POULAIN, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Xavier GUITTON, M. Jean SIGALLA, Mme Corinne BEBIN, M. Marc DIAS GAMA, Mme Anne JACQMIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Ony GUERY, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie-Agnes AMABILE, M. Michel LEFEVRE, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Moncef ELACHECHE, Mme Brigitte CHAUDRON, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Thierry DUGUET, Mme Marie POURCHOT, M. François DE MAZIERES, M. Philippe PAIN, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, Mme Martine SCHMIT.

Absents excusés:

Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Florence MELLOR), M. Fabien BOUGLE (pouvoir à Mme Anne JACQMIN), M. François-Gilles CHATELUS (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), M. Christophe CLUZEL (pouvoir à M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE), M. François DARCHIS (pouvoir à Mme Sylvie PIGANEAU), M. Olivier DE LA FAIRE (pouvoir à Mme Brigitte CHAUDRON), M. Bruno THOBOIS (pouvoir à Mme Annick BOUQUET), M. Nicolas FOUQUET (pouvoir à Mme Stéphanie LESCAR), Mme Anne-Lise JOSSET (pouvoir à M. Michel LEFEVRE), Mme Céline JULLIE (pouvoir à M. Jean SIGALLA), M. Erik LINQUIER (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Wenceslas NOURRY (pouvoir à M. Arnaud POULAIN), M. Gwilherm POULLENNEC (pouvoir à Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY), M. Pierre FONTAINE (pouvoir à Mme Nicole HAJJAR).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22-10° ;

Vu le Code de commerce et notamment les articles L.321-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 2009.12.217 du Conseil municipal de Versailles du 17 décembre 2009 approuvant le projet de vendre aux enchères sur internet les biens réformés de la Ville ;

Vu le budget de l'exercice en cours et l'affectation des recettes correspondantes sur les imputations suivantes : chapitre 930 « services généraux des administrations publiques locales », article 020 « administration générale de la collectivité », nature 775 « produits des cessions d'éléments d'actif » pour le véhicule et 933 « culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », article 93321 « salles de sport, gymnases », nature 775 « produits des cessions d'éléments d'actif » pour le ring de boxe ;

-
- Par délibération du 17 décembre 2009, la ville de Versailles approuvait la possibilité de vendre aux enchères sur Internet les biens communaux qui n'étaient plus utiles à la collectivité afin de leur permettre d'être recyclés au lieu de les mettre au rebut. C'est aussi un moyen économique et sécurisé de vendre du matériel réformé.

L'article L.2122-22-10° du Code général des collectivités territoriales ne confère la possibilité au Maire d'aliéner les biens par délégation du Conseil municipal que si le montant de la cession n'excède pas 4 600 €. A contrario, si les biens sont d'un montant plus élevé, il revient au Conseil municipal d'autoriser l'aliénation de ceux-ci. C'est l'objet de la présente délibération.

- Deux biens d'un montant supérieur à ce seuil sont concernés et ont été vendus sur la vente aux enchères qui a eu lieu du 13 au 28 février 2023. Il s'agit d'un utilitaire diesel, de marque Renault, immatriculé 383 EQF 78, mis en service le 24 novembre 2008, vendu à 5 738 € TTC et d'un ring de boîte démontable vendu à 4 620 € TTC.

Il est précisé que cette procédure de vente en ligne concerne deux biens dont la Ville n'a plus l'usage.

En conséquence, la délibération suivante, visant à régulariser ces cessions, est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

d'approuver la régularisation de l'aliénation des biens communaux réformés ci-dessous, par le biais d'une vente aux enchères en ligne, organisée par la ville de Versailles :

Immatriculation	Descriptif du bien	Date mise en service	Valeur d'achat	Dernier compteur	Mise à prix	Prix de vente final
383 EQF 78	Utilitaire Diesel Fourgon tôle H2/L2	24/11/2008	23 772 €	107 000 kms	2 500 € TTC	5 738 € TTC
	Ring de boîte démontable				4 000 € TTC	4 620 € TTC

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 39

Nombre de pouvoirs : 14

Nombre de suffrages exprimés : 53 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 53 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.